Paris, le 24 juillet 2019

Bornes de recharge pour véhicules électriques : la Métropole du Grand Paris lance un appel à initiatives privées

La Métropole du Grand Paris a lancé, le 22 juillet 2019, un appel à initiatives privées dédié aux bornes de recharge pour véhicules électriques.

La Métropole du Grand Paris est très engagée en matière de transition énergétique et de mobilités durables à travers la création de la Zone à Faibles Emissions au 1^{er} juillet 2019 et les travaux du Pacte pour une logistique métropolitaine. Elle souhaite maintenir un réseau public de bornes de recharge et accompagner la mise en place de nouvelles infrastructures sur voirie à la suite de l'arrêt, le 31 juillet 2018, du service Autolib' qui concernait 73 communes à l'intérieur de son périmètre.

La Métropole souhaite faciliter l'émergence d'une offre de recharge électrique sur voirie économiquement robuste regroupant un maximum de communes, lisible pour l'utilisateur et répondant aux différents usages (particuliers ou professionnels). Celle-ci pourra prendre la forme d'une remise en service des bornes existantes et/ou le développement d'un nouveau réseau de bornes électriques.

« La Métropole du Grand Paris est soucieuse de proposer aux Maires un service de bornes de recharge pour tous qui a pour objectif la continuité et la solidarité territoriale ainsi que l'égalité de traitement des communes », précise Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Cet appel à initiatives privées porte sur l'intégralité de la Métropole du Grand Paris, à l'exception de la ville de Paris.

L'objectif est de consulter les opérateurs potentiels afin de connaître l'ensemble de leurs intentions de déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques dans le périmètre métropolitain pour les trois prochaines années (2020-2022). Concrètement, la Métropole souhaite recueillir les projets d'investissements privés. Dans l'hypothèse où les projets seraient suffisamment détaillés, fiables, homogènes sur le territoire et en cohérence avec les politiques publiques et les objectifs poursuivis par la Métropole, celle-ci facilitera ainsi, avec les Maires, l'accès, pour l'opérateur, aux domaines publics en vue de l'implantation des bornes.

La date limite de réponse est fixée au vendredi 8 novembre 2019 à 12 heures.